

Portant révision de la situation administra-
tive de Messieurs BISSILA Jean Marcel et
BOUBANGA LOUNDOU Barthélémy, administrateurs
de Santé de 4° échelon.-

-----ooOoo-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A S :

- (/u la Constitution du 3 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'arti-
cle 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonc-
tionnaires de la République Populaire du Congo ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des ré-
munérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant sta-
tut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires de l'Etat ;
- (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la validité des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reclassifications de carrière et reclasse-
ments, notamment en son article 1er § 2 ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant les échelonne-
ments indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret n° 80/650 du 27.12.80 portant déblocage des avan-
cements des agents de l'Etat ;
- (/u le rectificatif n° 31/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644
du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des
Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 81/300/MTPS.DGTFF.DFP du 25.11.81 portant re-
classement et nomination de Monsieur BOUBANGA-LOUNDOU Barthélémy, Adminis-
trateur-Adjoint de Santé de 6° échelon ;
- (/u le décret n° 81/807/MTPS.DGTFF.DFP du 26.11.81 portant
reclassement et nomination de Monsieur BISSILA Jean Marcel, Administra-
teur-Adjoint de Santé de 6° échelon ;
- (/u l'arrêté n° 2643/MSAS/DGSP/DSAF/SP du 25.5.81 portant pro-
motion au titre de l'année 79 des fonctionnaires des cadres des catégo-
ries AII et B des services Administratifs de la Santé Publique ;
- (/u l'arrêté n° 9159/MS.S/DGSP/DSAF/SP du 30.9.82 portant pro-
motion au titre de l'année 81 des Administrateurs Adjoints de Santé des
cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services Sociaux (Santé Pu-
blique) en tête BOUITI Claude Christian ;
- (/u la lettre n° 3657/DGSP-DSAF/SP du 19.10.82 du Directeur
des Services Administratifs et Financiers transmettant le dossier des
intéressés ;
- (/u les demandes des intéressés en date du 11.10.82 ;
- (/u le décret n° 5/50 du 1.2.83 sur le statut commun des
cadres administratifs de l'agent public

.../...

ARTICLE 1er : La situation administrative de Messieurs BISSILA Jean Marcel et BOUBANGA-LOUNDOU Barthélémy, Administrateurs de Santé, des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Sociaux (Santé Publique) est révisée selon le tableau ci-après :

ANCIENNE SITUATION	NOUVELLE SITUATION
BISSILA Jean Marcel	
<u>CATEGORIE A, HIERARCHIE II</u>	<u>CATEGORIE A, HIERARCHIE II</u>
- Promu Administrateur-Adjoint de 6° échelon, indice 1090, p/c du 1.2.79 (arrêté 2643/MSAS/DGSP/DSAF/SP-S2 du 25.5.81)	- Promu Administrateur-Adjoint de 7° échelon, indice 1180 p/c du 1.2.81.
<u>CATEGORIE A, HIERARCHIE I</u>	<u>CATEGORIE A, HIERARCHIE I</u>
- Titulaire du Diplôme d'Administration Hospitalière délivré par l'Ecole Nationale de Santé Publique de Rennes (France), est reclassé et nommé Administrateur de Santé Publique de 4° échelon indice 1110 p/c du 3.8.81 date effective de reprise de service. ACC = néant. (décret 81/807/MTPS.DGTFP.DFP du 26.11.81).	- Titulaire du Diplôme d'Administration Hospitalière délivré par l'Ecole Nationale de Santé Publique de Rennes (France) est reclassé et nommé Administrateur de Santé Publique de 5° échelon, indice 1240 p/c du 3.8.81 date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage. ACC = néant.
<u>CATEGORIE A, HIERARCHIE II</u>	
- Promu administrateur-Adjoint de 7° échelon, indice 1180 p/c du 1.2.81 (arrêté 9159/MSAS.DGSP.DSAF.SP du 30.9.82).	
BOUBANGA-LOUNDOU Barthélémy	
<u>CATEGORIE A, HIERARCHIE II</u>	<u>CATEGORIE A, HIERARCHIE II</u>
Promu Administrateur-Adjoint de 6° échelon, indice 1090 p/c du 21.1.79 (arrêté 2643/MSAS/DGSP/DSAF-SP-S2 du 25.5.81).	- Promu Administrateur-Adjoint de 7° échelon, indice 1180 p/c du 21.1.81.
<u>CATEGORIE A, HIERARCHIE I</u>	<u>CATEGORIE A, HIERARCHIE I</u>
- Titulaire du diplôme d'Administration Hospitalière et du Certificat de l'IEDES (option Santé Publique et Nutrition dans le Processus du Développement) délivrés par l'Ecole Nationale de la Santé Publique et par l'Université de Paris I, est reclassé et nommé administrateur de Santé de 4° échelon, indice 1110 p/c du 26.2.81, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage. ACC = néant. (décret 81/800/MTPS.DGTFP.DFP du 25.11.81).	- Titulaire du Diplôme d'Administration Hospitalière et du Certificat de l'IEDES (option Santé Publique et Nutrition dans le Processus du Développement) délivrés par l'Ecole Nationale et par l'Université de Paris I, est reclassé et nommé Administrateur de Santé de 5° échelon, indice 1240 p/c du 26.2.81, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage. ACC=néant.

07

ANNEXE A. INTERDICT II

- Promu Adjoint Chef d'Adjoint de 7^e !
échelon, indice 1100 y/c de 31-4.81 !
(arrêté n° 9159 /MSAS-DGSP-DSAF-SP du
30.9.82).-

ARTICLE 2.-: Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, et de la solde à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 28 Avril 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre de la Santé et des
Affaires Sociales,

- P. D. BOUSSOUKOU-POURBA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

- Bernard COMBO LEMSIK.-

- Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

- Itini Ossetumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC.....1
DGTFP/DFP.....3
D.B.....3
D.C.F.....1
MSAS.....3
DGSP.....3
DOSSIERS.....6
INTERESSES.....2
SGCM/BC.....2./-